



25, avenue de la Sénatorerie

23000 GUERET

☐ **05 55 51 90 60**

☐ **05.55.51.90.77**

ce.0230488f@ac-limoges.fr

<https://julesmarouzeau.entcreuse.fr/>

**PROCES – VERBAL DE SEANCE
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 Novembre 2023**

Le Conseil d'Administration n°3 s'est réuni le 30 Novembre à 18h sur convocation du Chef d'Etablissement transmise aux différents membres le 17 Novembre 2023 :

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès - Verbal du CA du 06 Novembre 2023
- 3) Présentation de l'ordre du jour
- 4) Règlement Intérieur du CA
- 5) Composition des commissions
- 6) Plan de continuité en cas de force majeure
- 7) Admissions en non valeur
- 8) Décision budgétaire modificative
- 9) Tarifs
- 10) Budget primitif 2024
- 11) Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés
- 12) Contrats et conventions
- 13) Questions diverses

ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2023

NOM - PRENOM - FONCTION	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
Président				
M. Nicolas Olivier MOREAU	X			
Principale-Adjointe				
Mme Lucie JALLAIS	X			
Agent comptable				
M. David GIPOULOU			X	
Adjointe -Gestionnaire				
Mme Joëlle COURAL	X			
C.P.E.				
Mme Julie CHABRAT	X			
Représentants du Conseil Général				
M. Eric BODEAU				
Mme Mary-Line GEOFFRE			X	
Représentants de la commune				
M. François VALLES			X	
Représentant de la Communauté d'agglomération				
Mme Marie-Françoise DALOT	X			
Personnalité qualifiée				
M. Patrick COLO				
Représentants du personnel enseignant et d'éducation				
Mme Mélanie PERRIER	X			
Mme Pascaline BON	X			
Mme Karine MONGE	X			
Mme Elise MAILLARD	(X)			Mme Aurélie DEMARS
M. Romain VALADOUR	X			
M. David TESTIER	X			
Représentants des personnels administratifs, sociaux, de santé, ouvriers de service				
Mme Michelle LEMAN			X	
Mme Catherine AUDEBERT	X			
Représentants des parents d'élèves				
M. Jérémie BOUILLET	X			
Mme Stéphanie LAMY	X			
M. Mathieu CHAMPIGNY	X			
Mme Nathalie GALVEZ	(X)			Mme Christelle TRENTAUD
Mme Carine BROUTE	X			
Mme Delphine RIGONNET	X			
Représentants des élèves				
Cerise VILLARD	X			
Swan MARQUENTIN	(X)			Cassie ESCOUBEYROU

Nombre de membres titulaires : 26

Quorum : 13

Nombre de membres présents à

l'ouverture de la séance : 19

19 membres votants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h14

1) Désignation du secrétaire de séance :

Mme Perrier se porte volontaire, puis est désignée secrétaire de séance : personne ne s'y oppose.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 19

2) Adoption du P.V du CA du 06 Novembre 2023 (vote) :

Les élus représentants des personnels remercient Mme Jallais pour le travail effectué, mais ont quelques remarques cependant.

M. Valadour revient sur l'évocation des voyages : la partie p5 va plutôt p3.

p4 : la justification de vote de Mme Coche n'apparaît pas. Le CA se met d'accord sur la modification suivante :
« Mme Coche, en tant que nouvelle administratrice s'interroge sur les objectifs et les limites fixées à ce projet [voyage à Paris des élèves de la classe défense. » Pour éviter des redites, les précisions et garanties nécessaires (déjà détaillées précédemment) ont été apportées à Madame Coche à l'issue de la séance par Monsieur Moreau.

p5 : le CA se met d'accord sur la reformulation suivante : « pour renforcer ces mesures qui sont insuffisantes »

p6 : un passage est à supprimer : c'est Mme Bon qui avait pris la parole et non Mme Maillard

M. Moreau remercie l'ensemble des administratrices et administrateurs pour le travail sur les PV : rédactions et relectures attentives.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 Novembre 2023 est mis au vote avec ces modifications.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 19

3) Présentation de l'ordre du jour :

M. Moreau présente l'ordre du jour.

4) Règlement Intérieur du CA :

Le règlement intérieur du CA est présenté.

Des discussions ont lieu concernant l'article 11 : la formule « interruption de séance » est remplacée par « suspension de séance ». M. Moreau rappelle que les suspensions de séances peuvent avoir lieu, mais ne doivent pas entraver le bon déroulement et la tenue des CA, d'où le choix de faire figurer cet article 11 dans le RI.

Les procès verbaux du CA, une fois votés, sont publiés sur l'ENT, dans l'onglet « établissement », dans la partie « Conseil d'Administration ».

Le règlement intérieur du CA est mis au vote avec ces modifications.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 19

5) Composition des commissions :

Pour la composition du Conseil Pédagogique, Mme Brouté fait remarquer qu'aucun nom n'est en face du niveau 5ème. M. Moreau explique que cela n'a qu'une importance relative, car lors des conseils pédagogiques, aucun travail ne se fait que sur un seul niveau. Le collège est à « taille humaine », et la réflexion est menée pour l'ensemble des élèves, ou se fait au sein de réunions, par discipline.

Mme Perrier rappelle que le Conseil Pédagogique du collège Marouzeau est toujours élargi : la liste des membres est donc indicative et tous les enseignants disponibles y sont invités pour travailler sur les points de l'ordre du jour.

Les AESH et les AED sont aussi systématiquement invités à participer aux travaux du conseil pédagogique.

M. Moreau propose aussi d'inviter des éco-délégués pour les sujets liés à la démarche E3D. M. Valadour dit qu'il soumettra cette proposition aux éco-délégués. La même invitation sera faite aux élèves ambassadeurs du programme PHARE (lutte contre le harcèlement) pour les sujets correspondants.

6) Plan de continuité en cas de force majeure :

Le plan de continuité a été discuté en conseil pédagogique. La Direction indique avoir fait le choix de retenir le point de vue porté par Mme Schiess à cette occasion. Il n'y a aucunement besoin de rédiger un plan particulier en cas de grève très suivie, puisque le fonctionnement du collège est déjà le suivant : en cas de besoin (personnels retardés sur la route, très nombreuses absences...) et dans tous les cas où la sécurité des élèves est engagée, la direction organise les services des personnels présents pour assurer l'accueil, la sécurité et la meilleure continuité du service pour les élèves. La direction tient informés Monsieur l'IA DASEN et Madame la Présidente du Conseil Départemental de la situation sur le terrain : ces derniers *uniquement* peuvent prendre d'éventuelles décisions de fermeture totale ou partielle (restauration ou internat par exemple). Dans la mesure où l'établissement et ses services sont ouverts, l'accueil est organisé au mieux dans l'objectif d'assurer l'accueil, la sécurité et le maximum de continuité possible (cours, restauration). Dans ce cadre et lorsqu'il n'y a aucune autre solution, la nature du service des personnels présents peuvent être modifiée et adaptée à la situation concrète.

La direction reconnaît que la formalisation écrite d'un plan de continuité « en cas de grève très suivie » n'était pas nécessaire et remercie l'ensemble des personnels pour les échanges et les clarifications sur ce sujet.

M. Moreau informe le CA que la sécurité de toutes et tous en cas de risque majeur fait partie des questions diverses transmises avant la séance. C'est une préoccupation continue depuis septembre 2022.

La direction rappelle le contexte récent :

Le 22 septembre 2023, le CA a demandé le déploiement en urgence d'un système de sonorisation en particulier et d'un dispositif permettant de donner l'alerte PPMS de façon efficace (système de sonorisation). Par ailleurs, les principaux points faibles en matière de sécurisation des espaces scolaires ont été rappelés : l'accès au collège par le Chemin des Amoureux, l'absence de vitres basses opaques au restaurant scolaire notamment).

A propos de la sécurité aux abords de l'établissement, les représentants des parents d'élèves rappellent qu'il y a toujours des problèmes de stationnement 25 avenue de la Sénatorerie : les véhicules s'accumulent et cela crée un environnement dangereux pour tous les élèves et les autres usagers.

M. Moreau indique que depuis que la Direction est en bas quotidiennement entre 7h30 et 8h pour assurer le contrôle visuel des sacs et des carnets de correspondance, la situation s'est améliorée. Mais les représentants des parents soulignent que cela reprend aux autres créneaux horaires, et que la situation reste trop souvent

problématique. Cerise Villard, représentante des élèves, confirme. La municipalité de Guéret et la Police Nationale sont sollicitées pour prendre des mesures complémentaires : panneau arrêt interdit et verbalisation par exemple.

Le CA réitère les demandes. Pour être en capacité d'assurer la sécurité de toutes et tous, un système de sonorisation aux normes, une réflexion sur le passage par le Chemin des Amoureux, des films opaque sur les vitres du self côté cour et la sécurisation de la partie basse du collège (avenue de la Sénatorerie) doivent être mis en oeuvre.

Mme Monge, représentante des personnels évoque une autre problématique liée à la sécurité des élèves. Lors d'une heure de vie de classe, certains élèves ont parlé de gens qui « traînent en bas du collège » et ont exprimé le fait qu'ils « se font embêter ». Elle demande si des interventions de la Police Nationale pourraient être envisagées.

M. Moreau assure que les comportements suspects ont été systématiquement signalés, mais concède que ces comportements sont peut-être plus fréquents que ceux dont il a connaissance.

La présence de vidéo surveillance est évoquée : il y a une caméra à l'angle de Monoprix et de la Préfecture, il ne faut pas hésiter à en informer les élèves et les familles des élèves concernés. Ils peuvent déposer plainte en cas d'atteinte grave.

M. Champigny dit qu'il faut que les élèves pensent à regarder l'heure en cas d'agression (pour la consultation des vidéos par la suite). Mme Brouté rappelle que longer les commerces pour y entrer si les élèves se sentent en danger est une solution simple pour se sentir rassurés et davantage en sécurité.

M. Moreau indique qu'une communication pourra être faite aux délégués pour diffusion en classe par la suite.

M. Champigny demande si les commerçants peuvent être contactés, et informés. M. Moreau dit qu'il faut réfléchir à cette question, que cela soulève plusieurs points.

Arrivée de M. Bouillet.

7) Admission en non valeur :

M. Moreau rappelle la procédure en cas de non-paiement par une famille : Mme Coural appelle et prend contact avec cette famille, puis c'est au tour de l'Assistante Sociale pour proposer le fonds social. Ensuite la famille reçoit des relances, puis des lettres d'huissier. A la fin du processus, seules quelques créances restent, le CA n'a d'autre choix que de les régulariser. (Créances de 2018 à 2021 : 570.48€)

Admission en non valeur adoptée à l'unanimité : 20 voix

8) Décision budgétaire modificative :

Un prélèvement de 7 123,60€ est voté au profit du SRH, pour financer les admissions en non-valeur et par précaution (fin d'exercice, facture d'hébergement des internes au lycée P. Bourdan en juin)

Décision budgétaire modificative adoptée à l'unanimité : 20 voix

DBM pour information : réajustement concernant le voyage en Espagne et le reliquat des bourses départementales.

9) Tarifs :

Les tarifs fixés par le Conseil Départemental sont communiqués (hébergement)

Tarifs votés par le CA :

- Nuitée adulte : 10€
- Carnet de correspondance : 2€20
- Livre perdu : prix de remplacement

Tarifs votés à l'unanimité : 20 voix

10) Budget primitif 2024 :

La dotation du Conseil Départemental est en hausse : le CD a en effet changé de mode de calcul donc toutes les sommes sont en hausse.

M. Bonnin demande des éclaircissements sur les 6 000 euros du fond d'innovation pédagogique : Il s'agit du projet d'amélioration du climat scolaire en lien avec l'association Handichie, la présence et au travail de Sancy au collège.

M. Champigny pose la question du choix des fournisseurs d'énergie. Mme Coural explique que le collège fait partie d'un groupement d'achat, et de ce fait le CA n'a pas la main sur le choix de fournisseurs.

M. Valadour remercie Mme Coural pour les explications qu'il a pu avoir en amont et évoque la ligne « piscine : 3500 euros », de quoi s'agit-il ?

Mme Coural explique qu'il s'agit de la hausse prévisionnelle la plus haute concernant cette activité (entrées et transport). En effet, au-delà de 12 séances élèves (36 séances à l'année), le collège paie pleinement les entrées, le transport ainsi que la réservation et l'utilisation du petit bassin. Toute séance réservée est due.

M. Testier évalue le nombre de séances par semestre à 16 environ, ce qui serait en décalage avec le budget prévisionnel, mais Mme Coural préfère être prudente compte-tenu des hausses possibles.

M. Moreau approuve, et explique ce choix : il est plus sage de prendre de la marge car plus aucun prélèvement sur fonds de réserve ne sera possible, il vaut mieux s'assurer que le collège sera en mesure d'honorer les dettes liées aux parcours des élèves.

M. Testier souligne de nouveau le coût élevé pour le collège parce qu'il n'y a pas de piscine sur Guéret.

M. Testier évoque ensuite la fermeture de l'aile C et demande si des économies chauffage et/ou d'électricité seront réalisées ? M. Moreau répond que même s'il n'y a plus de cours dans cette aile, il n'y a pas moins de cours (donc pas moins d'électricité). Il indique qu'après un travail avec les agents, il s'avère que le chauffage ne peut pas être coupé car c'est un circuit. De plus, pour l'entretien des bâtiments il est nécessaire de maintenir l'aile C chauffée à minima.

M. Moreau fait ensuite un point sur les travaux envisagés en 2024 :

- Salle des Professeurs : Il n'y aura pas de modification structurelle mais un abaissement du plafond pour l'insonorisation.

Egalement, en concertation avec les professeurs, les casiers des enseignants pourront être déplacés (vers la salle repro ? Ou bien à la place des casiers métalliques actuels – où sont rangées les ramettes de papier). Cela permettrait d'envisager de déployer plus de postes informatiques à la place des actuels casiers individuels.

La petite salle (où sont actuellement les PC) sera réaménagée pour faire une salle calme, dédiée à la correction essentiellement, ou à la préparation de cours. Cette question sera évoquée en conseil pédagogique, peut-être sera-t-il plus efficace de fermer momentanément la salle des professeurs pour que les travaux soient faits le plus

rapidement possible (février-avril, à confirmer). Des solutions sont activement recherchées pour permettre d'étendre l'espace professionnel des professeurs, des AESH et des AEDs.

- De la même manière, l'espace vie scolaire serait peut-être fermée (mai-juin, à confirmer), le bureau des AED momentanément déplacé. L'espace sera agrandi et amélioré.

- Salle visioconférence : des équipements qui permettent des échanges de qualité en visio vont être achetés, et une salle équipée.

Mme Coural indique que dès que les devis concernant ces travaux seront faits, que les petits et gros matériels seront identifiés, on pourra les affecter au service correspondant.

M. Moreau évoque un dernier point : les coûts de transport sont en hausse, il faut donc prévoir un budget honnête et sincère, qui permette de financer le maximum de sorties pédagogiques. Les prélèvements étant impossibles en l'état actuel du compte financier, il sera possible de financer des voyages et sorties uniquement dans ce cadre budgétaire.

Cerise Villard, représentante des élèves pose une question sur l'AS et les déplacements à pied. M. Testier indique que depuis que les règles de transport ont changé et qu'un appel d'offre national a été fait, les caisses de l'UNSS sont vides. Donc les sorties doivent être financées autrement que par le national (les règles diffèrent selon les activités, le niveau de pratique des élèves, etc).

M. Valadour revient sur le financement des voyages avec nuitée et sur la différence de financement. Lors des voyages d'une journée, la prise en charge financière par le collège est totale alors que ce n'est pas le cas sur un voyage avec une nuitée.

M. Moreau propose une charte des voyages et sorties et annonce que le Conseil Pédagogique a réitéré la volonté de maintenir une forme d'égalité par niveau concernant les sorties pédagogiques : l'idée étant que tous les élèves d'un niveau bénéficient d'actions globalement équivalentes sur une année donnée (ex. un voyage avec nuitée pour tous les élèves de 3^{ème}).

Le budget est mis au vote, puis adopté à l'unanimité : 20 voix.

M. Moreau remercie Mme Coural pour son travail sur ce budget prévisionnel.

-- 20h08 : Départs de Mmes Demars, Monge et Audebert.--

17 Personnes sont présentes.

11) Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés :

Le CA donne délégation au chef d'établissement pour signer les marchés en 2024 dans le respect des ouvertures budgétaires et des dispositions réglementaires :

Votée à l'unanimité : 17 voix.

12) Contrats et conventions :

La convention Evolis pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers a été mise au vote.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 17

La convention pour l'exposition sur le Rwanda est mise au vote.

Concernant la convention sur l'utilisation des locaux pour une formation à la prévention et la gestion des crises en milieu scolaire (convention Rectorat, Ecole de Gendarmerie de Tulle), M. Bouillet demande s'il y aura forcément des enseignants du collège présent. M. Moreau répond que non, et que ce sera positionné sur les temps de permanence pour ne pas créer de contraintes aux agents.

La convention est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité : 20 voix

13) Questions diverses :

M. Moreau distribue un document aux administratrices et administrateurs récapitulant l'ensemble des questions diverses reçues avant la séance.

1- Vie associative : M. Moreau propose qu'un inventaire des associations domiciliées au collège soit fait, ainsi qu'un bilan pour chacune d'elle ; il en profite pour remercier tous les personnels qui s'y investissent. M. Champigny propose que ce soit fait au CA de septembre. M. Moreau demande que ce soit le cas pour le FSE, l'association Chouette chien bleu et l'Amicale des Personnels.

L'AS se porte bien, avec plus de 230 licenciés. Le budget est saint, M. Testier explique que c'est une vraie liberté de pas être obligé de passer par le CA pour chaque action, et donc par les comptes du collège pour organiser certaines dépenses. Le voyage organisé en fin d'année le sera autour de la thématique du surf.

M. Testier évoque ensuite le « Run and Bike » : ils se sont organisés avec l'ITEP d'Evau-les-bains pour faire équipe mixte handicap/non handicap. Ils se sont qualifiés mais la compétition tombe sur la semaine du stage ski. De plus, la compétition se fera en Corse, avec un coût non identifié encore, il est donc impossible de se prononcer avec autant de difficultés, cela ne fait pas sens de poursuivre la compétition.

M. Champigny demande s'il serait possible d'intégrer les élèves de l'ITEP au voyage de fin d'année de l'AS. M. Testier explique qu'il serait difficile de faire licencier ces élèves dans notre AS, et que donc, ce n'est pas possible.

M. Moreau fait ensuite une proposition de fondation d'une association d'anciens élèves, pour que nos élèves puissent bénéficier de leurs expériences dans leur parcours Avenir. Il s'agirait de pouvoir organiser et défrayer les anciens élèves qui, pour certains, peuvent venir de loin. Par exemple, Mme Guillon et Mme Chaury ont envisagé de solliciter des anciens élèves dans la cadre pédagogique.

M. Moreau propose de prendre en charge la mise en place de cette association, qui pourrait se nommer « Fondation Jules Marouzeau », et pourrait aussi permettre d'organiser dans un cadre associatif d'autres projets des élèves, comme, par exemple, le « Bal de Promo des 3èmes ».

2- M. Moreau rappelle que, pour les familles, donner son RIB ne peut QUE permettre de verser l'argent en cas de trop perçus (bourses, voyages...), et n'expose à rien d'autre. Mme Coural indique que ce sont les instructions de l'agence comptable de demander un RIB aux familles. M. Moreau rappelle que les familles dans le besoin peuvent toutes être aidées par le fonds social collégien qui peut être saisi par notre assistante sociale scolaire, Mme Baudouin.

Cerise Villard demande comment joindre Mme Baudouin. La Direction explique que c'est possible par courriel, ou par téléphone, pour obtenir un rendez-vous.

M. Testier souligne qu'établir un lien entre les élèves ou leur famille et l'assistance sociale n'est pas toujours facile, et propose par exemple de mettre un lien sur l'ENT pour faciliter les contacts.

3- Mme Brouté – M Bonnin – Cerise Villard feront partie du conseil de discipline départemental.

4- Question sur les dates des réunions parents-professeurs (émanant des parents et des élèves) :

M. Moreau explique qu'en principe, les réunions ont lieu après les conseils de classe. Ce point a été discuté en conseil pédagogique, une consultation est en cours (les personnels s'expriment jusqu'au 5 décembre), et les résultats seront donnés au moment des conseils de classe.

5- Une nouvelle rubrique, « agenda », est maintenant disponible sur l'ENT et permet de connaître les dates des principaux événements.

6- Problème de rattrapage des cours annulés (absences et autres). M. Moreau explique que ce point sera discuté en conseil pédagogique.

Question de Cerise Villard : Quand les absences en cours sont dues au sport ou pour le collège ? Elle explique qu'il est difficile quand les élèves rentrent tard de compétition de rattraper les cours qu'ils ont manqués.

Mme Chabrat indique que compte tenu du nombre d'absents, on ne peut pas toujours compter sur la vie scolaire et les AED pour faire les photocopies de tous les cours. Il faut trouver des solutions adaptées selon les cas, en particulier basées sur la solidarité entre élèves.

M. Champigny demande si lorsque les professeurs font l'appel, ils demandent des volontaires pour prendre les documents pour les absents. M. Valadour indique toujours le faire, mais souligne aussi que certains élèves ne jouent pas le jeu en retour.

Cerise exprime aussi le fait que pour les élèves qui ont des activités extrascolaires, lorsqu'elles se terminent tard, c'est compliqué de faire tous les devoirs et/ou de rattraper.

M. Moreau explique que cette thématique est travaillée dans l'un des ateliers du conseil écoles-collèges.

7- Travaux d'intérêt général : une expérimentation de cette mesure est en cours, ce serait une alternative aux sanctions d'exclusion. Une communication en direction des familles sera faite après avis du conseil pédagogique.

8- Le départ d'Antoine Picot est acté : l'appartement de fonction n'est donc plus habité, l'espace va être réutilisé pour la web radio, et l'aménagement d'une salle de repos (pour les AED qui en avaient formulé la demande) en attendant la restructuration et les travaux planifiés.

Cet appartement n'est plus loué à la nuitée et pourrait devenir une annexe à la salle des professeurs, des AEDs et des AESH ainsi qu'un espace de réunion.

Fin de la séance 21h10

Signatures :

Président du Conseil

Secrétaire de séance

Nicolas Olivier MOREAU

Mélanie PERRIER

